

Confort-Meilars, le 23 juillet 2001

**ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DE LA VALLEE DU LOCHRIST
S A U V A L**

à Monsieur le Préfet du Finistère
4 rue Ste-Thérèse
29320 QUIMPER CEDEX

OBJET : Relevé de conclusions de la réunion de la CLIS
du 29 mai 2001 à Confort-Meilars

Monsieur le Préfet,

Notre association a pris connaissance, avec intérêt, du relevé de conclusions de la réunion de la CLIS qui s'est tenue le 29 mai 2001 à la mairie de Confort-Meilars.

Ce document ne nous paraît pas rapporter l'intégralité des problèmes soulevés lors de cette réunion. En conséquence nous avons l'honneur de vous faire part, sous ce pli, de nos réflexions à ce sujet. Il serait d'ailleurs fortement souhaitable qu'à l'issue de la prochaine réunion de la CLIS il soit établi un procès verbal détaillé des débats.

Le Président
Pour le président,
La secrétaire,

Annette RIGAULT

(Copie au SITOM)

1^{er} point : les mâchefers

Lors de la réunion de la CLIS a été évoqué le classement en catégorie S des mâchefers produits avant l'automne 1999 et encore présents sur le site, classement confirmé par la DRIRE dans le dossier « Retour Enquête publique, annexe 4 ».

Il y est fait mention de deux paramètres déclassants :

- Le plomb : 147 mg/kg (norme M :50mg/kg)
- Le COT : 2432 mg/kg (norme M : 2000mg/kg)

En aucun cas ces mâchefers classés S ne peuvent passer en catégorie V par simple criblage.

D'autre part, il avait été décidé que l'ensemble du stock serait traité après avoir pris connaissance des résultats du test de validation et ceci soit avant juillet soit après août en raison des risques de bruit.

Encore une fois des paroles non tenues, car le 4 juillet, lors de la conférence de presse organisée en catimini par le SITOM sur le site de l'UIOM, Monsieur Louarn nous a déclaré ne pas avoir encore l'ensemble des résultats des tests; malgré cela il s'est engagé sur la voie du criblage du stock dès le 5 juillet (coût 80000F).

Il est en outre étonnant que les paramètres PLOMB et COT des mâchefers produits depuis l'automne 1999 se soient miraculeusement améliorés uniquement, comme l'a précisé Monsieur Rannou lors de la CLIS, en adoptant une nouvelle méthode de prélèvement des échantillons à tester.

2^{ème} point : le bruit

Quelles décisions ont été prises pour diminuer le bruit le dimanche et les jours fériés pour le point n°6, au droit de la propriété de Mr et Mme Rigault et de Madame Vigouroux ?

Les résultats des mesures effectuées les 11 avril et 9 mai 2001 sont pour le moins surprenants :

- au point n°1, de jour, le niveau sonore « usine à l'arrêt » est supérieur au niveau sonore « usine en marche »
- au point n°3 (au pied de l'usine), les niveaux sonores de jour et de nuit sont identiques, par contre aux points 5, 6, 7 au droit des tiers, la différence entre jour et nuit est importante. Encore un miracle !

3^{ème} point : les mesures de dioxines

Lors de la réunion de la CLIS, elles avaient été prévues entre le 14 et le 20 juin pour des résultats courant juillet. Mr Tupin nous a appris, au cours de la conférence de presse du 4 juillet, qu'elles n'avaient pas eu lieu...qu'elles étaient reportées à la troisième semaine de juillet pour des résultats première semaine de septembre.

Ces mesures étaient prévues initialement les 23 et 24 avril 2001... les verra-t-on un jour ?

4^{ème} point : les ordures ménagères du Haut Pays Bigouden

Selon le relevé de conclusions de la réunion de la CLIS :

« L'UIOM reçoit les déchets de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden depuis l'adhésion de celle-ci au SITOM à compter du 1^{er} janvier 2001. »

Cette modification de l'aire géographique de provenance des déchets traités par l'installation **aurait dû** faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 et ce avant l'adhésion effective. Il est, en outre, à signaler que les OM du HPB étaient déjà acheminées et traitées à Confort-Meilars **dès l'année 2000**.

Encore une fois le SITOM s'affranchit de la réglementation en toute impunité !

5^{ème} point : questions diverses

Dans le rapport du laboratoire départemental vétérinaire du Finistère, dossier daté du 23/05/2001, concernant les analyses des eaux de la rivière du Lochrist, n'apparaissent pas d'une part les mesures au niveau du rejet de l'usine et d'autre part les mesures de la teneur en chlore. Un document nous avait pourtant été présenté lors de la CLIS du 29/05/01 à Confort-Meilars, nous donnant les résultats des prélèvements effectués la semaine précédente : le chlore, au niveau du rejet de l'usine, était très important (141).

Il serait souhaitable que le SITOM ou la DRIRE nous fasse parvenir dorénavant les documents issus des laboratoires d'analyses plutôt que les documents rédigés par l'exploitant.

Dans le relevé de conclusions de la réunion de la CLIS, n'apparaît pas la demande de M. Fraquet de signaler dans le rapport annuel le temps de mise en route des brûleurs d'appoint.

Dans les projets et planning de « réhabilitation » de l'UIOM présentés par le SITOM lors de la CLIS, un four de **même capacité** (3 tonnes/heure) est prévu en remplacement du four actuel dont la fiche technique du CIDEME du 17/05/99 indique **une capacité de 2,5T/h**.

Des calculs « hautement scientifiques » nous ont permis de constater qu'avec une capacité de 3 T/h l'UIOM ne peut brûler que 26280 T/an en fonctionnant 24h/24.

Compte tenu de 600 heures d'arrêts techniques (en 2000), comment le SITOM compte-t-il brûler :

- 21 à 22000 T d' OM
- 2 à 3000 T de DIB
- 5000 T ...ou plus de boues de STEP